

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

SECTEUR

ENFANCE – JEUNESSE – FAMILLES

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Soutien et Accompagnement à la Parentalité

2 rue Colonel Gassin 06000 NICE / 04 93 04 18 68

direction-enfance-famille@fondationdenice.org

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – PRESENTATION DU SAP : SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

A – Les missions et objectifs du SAP

B – Les moyens utilisés

C – Les orientations vers le SAP

D – Les bénéficiaires

E – Les partenaires

F – Organisation du service

II – L'ACTIVITE DU SERVICE EN 2021

A – Les personnes accompagnées

B – Les situations des familles

C – Les enfants accueillis

D – Les parents incarcérés

III – LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

A – Les entretiens avec l'équipe

B – Les rencontres médiatisées

C – Les appels téléphoniques médiatisés

D – La fête de Noël

E – Les Groupes de parole mixtes « rencontres de paroles »

IV – CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2022

INTRODUCTION

REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

En 2021,

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée, la lutte contre les discriminations.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie.

Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 400 collaborateurs-trices réparti.e.s sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, à un budget de fonctionnement de 25 millions d'euros, la Fondation accompagne plus de 10 000 personnes chaque année et gère 460 logements dans lesquels sont hébergés les publics.



Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs d'activité

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social

se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activité stratégiques :

Santé / Addictions, Hébergement / Logement et Asile / Insertion qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger et mettre à l'abri (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Halte de nuit, Appartements de Coordination Thérapeutique)
- Orienter et/ou maintenir dans le logement (Accompagnement Social Lié au Logement, équipe mobile de prévention des expulsions, Agir pour les difficultés locatives)
- Héberger et accompagner les personnes en demande d'asile (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile)
- Aider à l'insertion des personnes bénéficiaires de la protection internationale (plateformes réfugiés, accueil des réinstallés, cohabitations solidaires, Programme Investir dans les Compétences Intégration Professionnelle des Réfugiés)
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions (Centre d'Accueil, d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogue, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions)
- Un jardin solidaire, une épicerie sociale et une épicerie solidaire itinérante viennent compléter les actions au sein du secteur, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale [Un Chez Soi d'Abord](#) créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui est dans sa 2ème année de montée en charge pour loger et accompagner 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

Le Secteur Accès à l'Emploi

repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler, la reprise d'activité n'est pas ici vue comme un objectif final mais comme un moyen d'accès à l'autonomie.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activité stratégiques : la relation entreprises, la mise en situation de travail et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi)
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressourcerie et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion,)
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi séniors, plateforme emploi)
- Accompagner à l'emploi des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, projet coach emploi)
- Aller à la rencontre des personnes sans abri : équipe mobile emploi

- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (centre de pré-orientation)
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie (Auto-école sociale passage du code de la route, réalisation de bilan en lien avec l'emploi)
- Favoriser la mobilité grâce à notre auto-école sociale et la mise à disposition de véhicules
- Lutter contre la précarité énergétique (éco-énergie).

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles

réunit les établissements et services œuvrant au sein de la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.e.s, jeunes majeur.e.s confié.e.s par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de deux domaines d'activité stratégiques : l'enfance et la jeunesse, qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants, des adolescent.e.s et des jeunes majeur.e.s tout en favorisant l'accès à l'autonomie (maisons d'enfants à caractère social)
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineurs non accompagnés
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (plateforme de services jeunes)
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement à Domicile)
- Représenter et accompagner les mineurs victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc)
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité).

Le Siège Social

complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, RH, DAF, immobilier et, depuis 2021, communication et levée de fonds qui apportent un soutien technique et garantissent le respect des réglementations liées notamment à l'emploi de fonds publics.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation

Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage acteurs de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie
- Réinventer l'identité managériale de la Fondation en aménageant le système pyramidal actuel, en associant plus l'équipe à la chaîne de décisions pour susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur, et en mettant en œuvre l'évaluation à 360° qui permet de travailler sur les compétences de chaque salarié-ée en mettant à contribution l'ensemble de son entourage professionnel
- Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

L'innovation sociale afin de :

- Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.
- Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

Les grandes évolutions 2021

Avènement de la réorganisation hiérarchique et renouvellement de la ligne managériale

La réorganisation de l'ensemble des secteurs de la Fondation en 8 domaines d'activité stratégiques pour mieux piloter le fonctionnement opérationnel et être force de propositions a abouti en 2021, comme la transformation progressive de la fonction de chef-ffe de service en coordinateur-trice, cadre fonctionnel(le) de proximité, facilitateur/trice, qui fait « avec son équipe ».

L'évolution des modèles d'accompagnement dite « transformation de l'offre », des diplômés dans le travail social, la logique des appels à projets ont nécessité de repenser nos modèles d'organisation avec des cadres qui coconstruisent plus les projets en équipe, en inter-secteurs et s'appuient sur des équipes éducatives et sociales plus autonomes.

Des formations sur le co-développement des cadres, le développement du pouvoir d'agir et le rétablissement, l'appropriation d'outils d'intelligence collective dans la prise de décision se sont poursuivies pour accompagner la montée en autonomie et la participation des salarié-ées comme des publics accompagnés, susciter le partage actif de la vision stratégique entre les équipes de direction et leurs collaborateurs-trices.

Il s'agit pour la Fondation de réinventer son organisation, dans un contexte d'évolutions sociétale et réglementaire, en lien avec ses orientations stratégiques afin d'accroître son efficacité au service des personnes et dans le respect de sa nouvelle identité managériale et de ses valeurs.

La communication et la levée de fonds

La Fondation a souhaité définir en 2021 une stratégie de communication et de levée de fonds afin d'accroître notre notoriété, de faire mieux connaître les actions que nous menons, d'informer de leurs impacts en matière de solidarité.

Une responsable de la communication et de la levée de fonds a ainsi été recrutée en février 2021.

Le chantier prioritaire a été de définir une ligne éditoriale commune en interne et en externe, car augmenter notre visibilité passe par des messages unifiés, le développement d'outils de communication adaptés aux actions (modernisation du site Internet, réalisation de vidéos ciblées, d'une plaquette de présentation de la Fondation...), organisation d'évènements avec couverture médiatique....

Il s'est agi aussi de démarcher des entreprises privées, des fondations, d'engager des partenariats (mentorat, mécénat de compétences.....) qui ont permis de collecter plus de 20 000 euros de fonds privés, d'obtenir des dons en nature diversifiés et d'entamer diverses coopérations pour 2022.

Les perspectives 2022

Nous poursuivrons nos travaux liés à la [réorganisation hiérarchique](#), pour accompagner les transformations engagées et aussi transmettre les valeurs et la philosophie de cette évolution majeure à une nouvelle ligne hiérarchique, profondément renouvelée dans 2 secteurs d'activité.

Nous devons continuer à promouvoir un modèle combinant exigence et bienveillance et favorisant l'intelligence collective, symbolisée par notre charte du développement du pouvoir d'agir, récemment aboutie.

[Le renforcement de l'attractivité de nos métiers](#) restera une priorité même dans un contexte d'annonces de revalorisation salariale avec la diversification de nos profils, l'intégration de nouveaux métiers comme les travailleurs pairs que nous souhaitons promouvoir dans tous les secteurs.

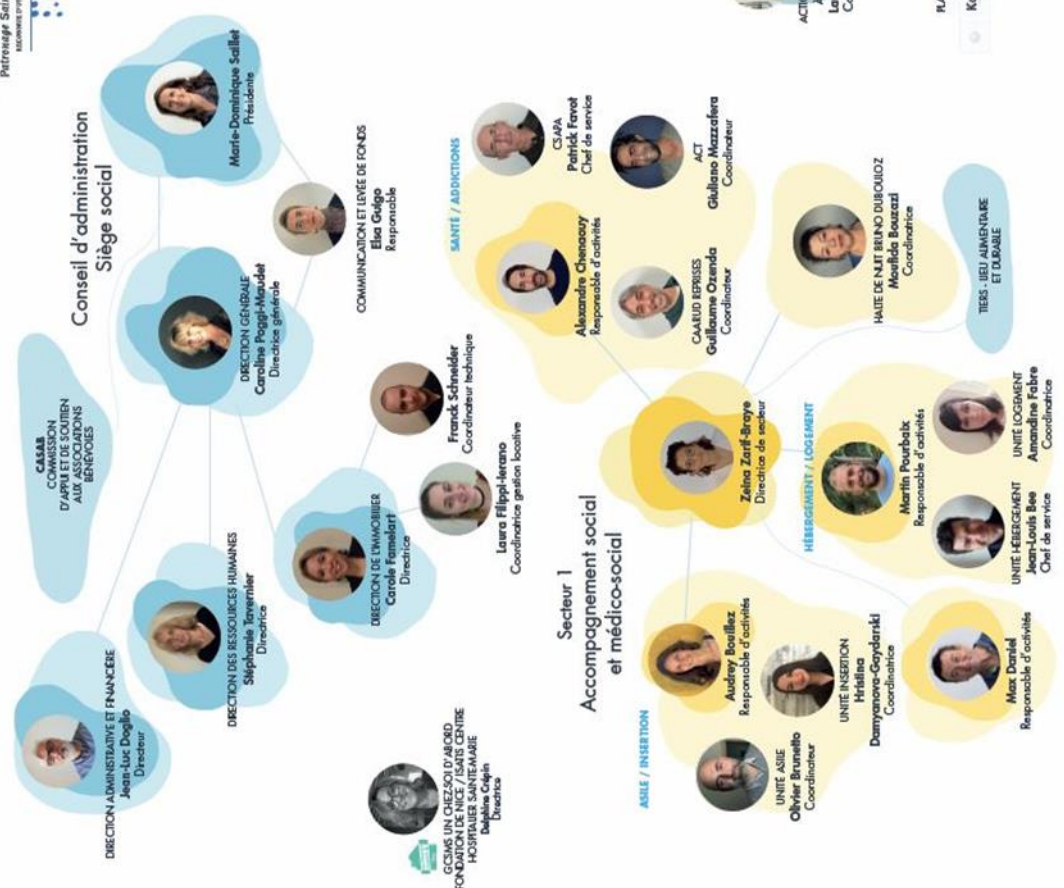
[L'évolution de nos pratiques professionnelles avec le numérique](#), [l'aller-vers](#) continuera de s'enrichir de nouvelles méthodes d'intervention comme [la multiréférence](#), [les valeurs du rétablissement](#) dans l'accompagnement social, [Individual Placement and Support](#) en matière d'accès à l'emploi qui placent le rêve comme point de départ d'un projet de vie.

Il s'agira également en 2022 après la structuration nécessaire d'une politique de communication, d'[axer les interventions sur la levée de fonds](#) auprès d'entreprises privées, de fondations. Nous organiserons au printemps un évènement prestige en lien avec la ressourcerie.

La définition d'[une charte éthique](#) prônant des achats plus responsables devra nous engager à adopter de nouveaux réflexes et procédures pour devenir un acteur plus respectueux de l'environnement dans la durée et sur tous les actes régissant nos fonctionnements.

Enfin, 2022 sera l'année de [la renégociation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du secteur Enfance Jeunesse Famille](#) au moment où le nouveau schéma départemental de l'aide sociale à l'enfance paraît, de la mise en œuvre opérationnelle de [notre plateforme en addictologie](#) sans oublier la poursuite d'expérimentation en matière d'accès à l'emploi des personnes ayant des troubles psychiques avec [le nouveau métier du job coach](#).

ORGANIGRAMME Février 2022



I – PRESENTATION DU SAP « Soutien et Accompagnement à la Parentalité » en milieu carcéral

Depuis plus de 15 ans, le SAP « Soutien et Accompagnement à la Parentalité » est une structure spécialisée dans l'évaluation et le maintien des liens familiaux entre le ou les enfants et le ou les parents incarcérés à la Maison d'Arrêt de Nice.

Ce service vient en appui aux enfants et aux familles concernés par l'incarcération en leur offrant un travail de soutien à la parentalité. Les interventions du SAP s'effectuent à un moment donné du parcours de ces familles. Ces missions sont ponctuelles et soumises au temps de détention du parent détenu.

Ainsi, la prise en charge de l'enfant et sa parole ont été placées au centre de ce dispositif spécifique : une psychologue à 0,80 ETP et une éducatrice spécialisée à temps plein travaillent avec un temps de secrétariat et de coordination réduit.

Cette action s'inscrit aussi sur le versant préventif à la question de la récidive et également depuis 2019 dans la lutte contre les violences faites aux femmes et contre la radicalisation. Très bien intégré au sein de la prison de Nice, avec une salle dédiée aux visites médiatisées, le SAP a poursuivi en 2021 ce travail initié avec le SPIP, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

La crise sanitaire liée à la Covid 19 a continué à impacter profondément et durant plusieurs mois l'activité de l'année 2021. Au-delà de l'aspect sanitaire, elle a continué à bouleverser les pratiques professionnelles liées à des fermetures temporaires de la Maison d'arrêt de Nice et à la fermeture de la salle des familles et des salles d'activités.

L'équipe a donc continué à développer le télétravail :

- visio-conférences entre les détenus et leurs enfants
- entretiens téléphoniques et visio avec les partenaires

Les entretiens avec les enfants et leur parent ayant la garde dans les locaux du service ont été petit à petit remis en place en fonction des possibilités.

Pour autant, durant l'année 2021, 35 enfants ont été concernés par l'accompagnement du SAP avec 137 parents dont 68 détenus : 15 femmes et 53 hommes.

A – Les missions et objectifs du SAP

Les missions du Soutien et Accompagnement à la Parentalité sont principalement menées dans l'intérêt de l'enfant mais aussi dans un cadre légal précis, dans l'intérêt du parent incarcéré.

En 2021, l'analyse systémique et l'évaluation éducative et psychologique individuelle approfondie de l'enfant, de la famille proche et du détenu ont continué à se réaliser en complémentarité, avec une collaboration très étroite des travailleurs sociaux dans le but d'améliorer et d'individualiser les prises en charge. Ainsi les actions ont des objectifs différents mais complémentaires.

Pour l'enfant : le maintien des liens avec le parent (père ou mère) incarcéré constitue pour lui un droit fondamental. Ainsi, l'équipe l'accompagne dans ses interrogations, afin de lui apporter des explications et des éléments de réponses et de donner du sens à l'incarcération ainsi qu'à la condamnation de son parent.

Le but est également de lutter contre le sentiment d'abandon en laissant à l'enfant un espace suffisamment important pour qu'il puisse exprimer ses désirs, ses souffrances, ses angoisses et qu'il soit à même de reprendre contact et de consolider ses liens avec le parent incarcéré.

L'adhésion de l'enfant est au centre du projet, sa prise en charge est élaborée avec lui dans toutes ses étapes, lui permettant de mieux se situer par rapport à sa famille, son parent incarcéré, ses proches et les intervenants sociaux.

La mission du SAP contribue à le replacer comme sujet de droit qui, comme tout enfant qui le souhaite, doit pouvoir garder contact avec ses deux parents.

Pour le parent incarcéré : l'objectif du service est de le soutenir, voire de le replacer dans sa posture éducative afin qu'il puisse s'approprier ou se réapproprier sa place dans la vie de l'enfant avec la mise en œuvre de supports relationnels comme des parloirs médiatisés, des appels téléphoniques médiatisés... Mais aussi avec d'autres détenus grâce au groupe de parole mixte.

Notre action vise aussi à associer le plus possible le parent, et/ou les proches ayant la garde des enfants en offrant un soutien à la parentalité sur le service du SAP. Leur adhésion est indispensable pour la continuité de notre travail.

B – Les moyens utilisés

Maintenir les liens familiaux dans l'intérêt des enfants :

- Parloirs médiatisés à la Maison d'Arrêt de Nice : les enfants peuvent y rencontrer le parent incarcéré dans un lieu adapté.
- Des appels téléphoniques médiatisés avec l'enfant sur notre site et le parent transféré dans un établissement pénitentiaire autre que celui de Nice.
- Des entretiens sur la structure avec les enfants, familles et proches.
- Des entretiens au sein de la Maison d'Arrêt avec les parents détenus.
- Des supports : dessins, courriers, photos, entre l'enfant et son parent incarcéré.

Le service peut être amené à organiser des rencontres médiatisées dans ses locaux en continuité des parloirs dans l'attente de relais vers des espaces rencontre du droit commun. Lors de permissions octroyées aux personnes détenues, des rencontres médiatisées peuvent aussi être organisées pour accompagner les liens enfants/parent sur notre structure.

Action spécifique en Maison d'Arrêt :

Le groupe « *rencontre de paroles* » pour les parents hommes et femmes incarcérés, sur le thème de la Parentalité, a lieu au rythme d'une session par semaine, sur une durée de 1h30.

Deux professionnels de l'équipe sont les garants du bon déroulement de ce groupe.

C – Les orientations vers le SAP

Les orientations au SAP peuvent suivre différentes voies selon la personne et les services qui en sont à l'origine. Elles peuvent être à l'initiative :

- Du Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (C.P.I.P) du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) de la Maison d'Arrêt de Nice.
- De la personne détenue, directement auprès du S.A.P (Soutien et Accompagnement à la Parentalité), ou via son Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (C.P.I.P), par courrier (le SAP bénéficie d'une boîte aux lettres dans les bureaux du SPIP).
- De la famille, auprès du S.A.P, en nous rencontrant aux parloirs familles ou en nous téléphonant sur notre service.

- Des services internes à la Maison d'Arrêt de Nice : Service Médico-Psychologique Régional (SMPR), Service des Parloirs familles.
- Des Juges d'Instruction, des Juges des Enfants, ou des Juges aux Affaires Familiales.
- Des services partenaires extérieurs : Maisons des solidarités départementales (MSD), Pouponnières (Le Patio Nice, Clémentine Cannes) les Actions Éducatives en Milieu Ouvert (AEMO), les Centres Maternels, les Instituts Médico Éducatif (IME), les Centres Médico-psychologique (CMP), les Structures spécialisées pour l'accueil d'enfants placés (SOS Village d'Enfants), Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), Foyer de l'Enfance.

En 2021, 37 % des demandes ont été directement faites par les détenus, 59 % par le SPIP, 4 % par les partenaires et aucune orientation des familles en 2021.

En effet, la présence régulière de l'équipe du SAP en Maison d'arrêt a permis au détenu de créer des liens de confiance avec les travailleurs sociaux du SAP ainsi qu'un travail de confiance avec l'équipe du SPIP.

D – Les bénéficiaires accompagnés

- Les enfants, de 3 mois à 18 ans concernés par l'incarcération d'un ou des parents
- Les parents incarcérés hommes ou femmes : prévenu(e)s en attente de passage au tribunal, ou condamné(e)s exécutant leur peine à la Maison d'arrêt de Nice ou dans l'attente d'un transfert.
- Les familles ou proches ayant la garde des enfants.

E – Les partenaires

Le SAP peut être un service ressource pour d'autres structures partenaires. Il reçoit de plus en plus de demandes de collaboration de la part de travailleurs sociaux confrontés à des familles concernées par l'incarcération d'un parent. De ce fait, la mise en œuvre des objectifs du service a été accompagnée de la création d'un maillage nécessaire à la cohérence des actions proposées.

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation est le service interne de la maison d'Arrêt de Nice avec lequel le SAP a établi un lien privilégié pour travailler l'accompagnement de ces parents détenus. Les temps de rencontres et d'échanges sont quasi quotidiens.

Le Service Médico-Psychologique Régional (rattaché à l'Hôpital Sainte Marie en interne de la Maison d'Arrêt de Nice) est également un interlocuteur favorisé. De nombreuses situations prises en charge par le service sont travaillées en partenariat avec les 2 psychologues, les 2 psychiatres et les infirmiers qui suivent des parents hommes et femmes rencontrés en Maison d'Arrêt. Cette collaboration s'inscrit dans une interactivité partenariale dont le but est un accompagnement global.

Liste de nos différents partenaires :

- Le Service Pénitentiaire d'Insertion et Probation (SPIP) et le Service Médico-Psychologique Régional (SMPR) en interne de la Maison d'Arrêt de Nice
- L'Aide Sociale à l'Enfance du département des Alpes-Maritimes, les Maisons des Solidarités Départementales (MSD), lors de synthèses, de points techniques,
- CAF Réseau parents 06,
- Les pouponnières, les Maisons de l'enfance à caractère social, les Foyers ...
- Les services d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), d'Action Educative à Domicile (AED).
- Les Juges des Enfants des Tribunal Pour Enfants de Nice et Grasse, lors d'audiences en Assistance Educative, les Juges d'Instruction...
- Les Maisons d'Arrêt d'autres départements, ou les centres de détentions,
- Les Relais Parents-Enfants des autres départements, de la Région PACA en particulier

Et tous les services internes de la Fondation de Nice Patronage Saint Pierre ACT.E.S. (AED, ACTES Pélican, Placement à domicile, MET, GUITARE, VMA, etc.)

G- Organisation du service

Fondation de NICE - Secteur Enfance-Jeunesse-Familles - Soutien et Accompagnement à la Parentalité

Coordonnées	2 rue colonel Gassin – 06 000 NICE Téléphone : 06 16 42 74 98 ou 06 27 50 35 78 Email : parentalité@fondationdenice.org
Composition équipe	<ul style="list-style-type: none">• 1 Coordinatrice à temps partiel• 1 Psychologue à temps plein• 1 éducateur à temps plein• 1 Secrétaire à 0,10
Date de création	01-10-2003
Missions	Evaluation et Maintien des liens familiaux entre 1 ou des enfants et le ou les parents incarcérés
Usagers	<ul style="list-style-type: none">- Enfants 3 mois/ 18 ans concernés par l’incarcération d’un ou des parents.- Le ou les parents détenus.- Famille et proche de l’enfant.
Fonctionnement	Du lundi au vendredi de 9h à 17h45 avec des horaires qui peuvent varier en fonction des situations
Activité soutenue par	Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, l’Administration Pénitentiaire de la Maison d’Arrêt de Nice, le SPIP et le FIPD, Le Conseil Régional PACA, et la Caisse d’Allocations Familiales des Alpes-Maritimes dans le cadre du Réseau Parents 06.

II - L'ACTIVITE DU SAP EN 2021

Le SAP a accompagné 35 enfants et 137 parents en 2021, soit une stabilité par rapport à l'activité de 2020, du fait des fermetures temporaires par l'ARS de la Maison d'arrêt, placée en cluster à plusieurs reprises, comme en 2020.

A - Les personnes accompagnées

Les Actions du Service ont permis d'intervenir auprès de 137 parents dont :

- **68 parents incarcérés dont 53 pères et 15 mères suivis et/ou accompagnés à la Maison d'arrêt de Nice**
- **35 enfants mineurs accompagnés par le Service, dont 14 qui ont bénéficié de 7 visites médiatisées**

B - Les situations familiales

Le service rencontre diverses situations familiales :

- Famille unie avant, et ou pendant l'incarcération,
- Famille en voie de séparation avant, ou lors de l'incarcération,
- Famille séparée avant l'incarcération
- Famille séparée après l'incarcération

Sur les 137 personnes accompagnées sur l'année 2021, les membres de l'équipe constatent comme l'année dernière, l'adhésion et la mobilisation des parents et des structures ayant la responsabilité des 35 enfants soutenus et accompagnés.

La volonté de l'enfant est toujours primordiale et rien n'est fait contre son désir.

Les possibilités de réponses de soutien sont en lien avec la réalité, tant personnelle que pénale des parents. La notion de confiance et de reconsolidation d'une responsabilité parentale est à travailler avec la prise en compte du parcours de vie de chaque personne.

Durant l'année 2021, les actions réalisées reflètent la diversité d'accompagnements.

137 personnes ont bénéficié :

- De premiers accueils d'évaluation des situations familiales dans les locaux du SAP et dans le cadre de la maison d'Arrêt de Nice ;

- D'entretiens d'élucidation du secret sur l'incarcération du ou des parents, dans le but de les soutenir et d'amener ces parents à verbaliser aux enfants concernés la réalité de la situation familiale, lorsque les enfants sont demandeurs ;
- D'entretiens afin d'explicitier dans l'intérêt des enfants le fonctionnement et l'organisation des accompagnements lors des visites médiatisées, ou des soutiens téléphoniques. Notre objectif étant de répondre aux besoins des enfants en priorité et d'évaluer la demande du parent détenu ou du parent ayant la garde de l'enfant dans un deuxième temps ;
- D'accompagnements d'enfants au sein de la Maison d'Arrêt de Nice afin de rencontrer leur parent incarcéré lors de visites médiatisées ;
- D'entretiens de soutien à la parentalité permettant aux parents de verbaliser les difficultés de gestion de cette nouvelle configuration familiale qui ont pour objectif de rassurer celui ou celle qui a la garde de l'enfant, en expliquant le cadre de nos interventions ;
- Des entretiens en détention qui permettent au parent incarcéré de travailler sa posture parentale afin de conserver et / ou d'améliorer une fonction parentale et de la poursuivre
- D'une proposition de suivis éducatifs et psychologiques en direction des familles et des enfants.
- D'entretiens psychologiques et d'organisation avec les différents partenaires dans les situations d'enfants confiés à l'ASE.

L'équipe s'appuie sur les compétences parentales repérées lors des entretiens et travaille sur la libre adhésion des familles. Aucune mesure n'oblige la prise en charge. Les familles peuvent à tout moment interrompre le suivi.

L'inquiétude et l'anxiété des familles ainsi que des détenus ont été des éléments importants dans la prise en charge des enfants face à une crise sanitaire sans précédent. En 2021 la question de la vaccination a été centrale, générant beaucoup d'inquiétudes voire des conflits parentaux quant aux décisions à prendre.

C - Les enfants accueillis

Sur l'année 2021, 35 enfants ont été pris en charge, dont 14 accompagnés lors de 7 parloirs médiatisés. La Maison d'Arrêt s'est dotée d'un équipement de matériel pour des appels en visiophonie, effectif en juillet 2021 au Quartier Femmes, et de façon encore sporadique au Quartier Hommes.

Le groupe des enfants pris en charge se compose de :

- **18 garçons**

- **17 filles**
- **12 enfants de moins de 6 ans**
- **14 enfants de 6 à 13 ans**
- **9 enfants de 14 à 18 ans**

Les démarches et accompagnements seront différents et plus ou moins longs selon les situations des enfants.

En effet, ceux-ci peuvent être hébergés :

- Chez leur mère ou leur père
- Chez un autre membre de la famille
- Chez une famille d'accueil
- En foyer, placés par l'ASE
- Ensemble ou séparément

Certains autres facteurs sont à prendre en compte comme :

- L'âge des enfants
- Les enfants nés après l'incarcération de leur parent
- Les enfants ont-ils connaissance que leur parent est incarcéré ?
- Les enfants connaissent-ils le motif de l'incarcération de leur parent ?
- Les enfants connaissent-ils la peine prononcée ou encourue ?
- Le parent incarcéré assumait-il son rôle de père/mère avant son incarcération ?
- Seul un des deux parents est incarcéré, ou bien les deux parents sont-ils incarcérés ?
- Leur parent incarcéré l'est-il pour la première fois ou bien a-t-il déjà été incarcéré ?
- Le parent incarcéré risque-t-il d'être transféré ? Ses enfants le savent-ils ?
- Les enfants souhaitent-ils rencontrer leur parent incarcéré ?
- Les enfants ont-ils déjà rencontré leur parent incarcéré à la Maison d'Arrêt avec un membre de leur famille ? Si oui, lui ont-ils rendu visite souvent et depuis combien de temps ?
- En cas de fratrie, les enfants rendent/rendront-ils visite à leur parent, seul ou à plusieurs ?
- Les enfants ont-ils des contacts épistolaires et/ou téléphoniques réguliers avec leur parent détenu ? Quel est la qualité du lien parent/enfants malgré l'incarcération ? Les enfants se sentent-ils suivis et soutenus par leur parent incarcéré, dans leur vie quotidienne (conflit avec d'autres membres de la cellule familiale, problèmes scolaires, problèmes relationnels et difficultés à vivre en tant qu'enfants de détenu...)
- Les enfants ont-ils été témoins de violences conjugales ?
- Les enfants ont-ils subi des violences de la part de leur parent incarcéré ?

- Les enfants ont-ils subi des agressions sexuelles de la part de leur parent incarcéré ?
- Le parent incarcéré fait-il en sorte que ses enfants mettent du sens sur son incarcération ?

Toutes ces situations amènent l'équipe à personnaliser chaque prise en charge.

Certains enfants n'ont pas pu être accompagnés du fait de divers facteurs relatifs aux situations familiales comme :

- la réalité géographique impliquant des distances importantes entre le lieu d'incarcération et le lieu d'habitation des enfants,
- le refus de l'obtention de permis de visite et de mise en lien par les magistrats,
- les conflits entre parents et le refus du parent qui a la garde de l'enfant de maintenir un lien, même si l'autorité parentale est toujours opérante.
- Le transfert du détenu avant que nous ayons pu démarrer l'accompagnement
- Le refus du parent incarcéré qui ne souhaite pas que ses enfants le rencontre en milieu carcéral et/ou dans des boxes étroits partagés en deux par un plexiglass.
- Le refus des enfants ne souhaitant pas ou plus rencontrer leurs parents, spécialement dans les boxes derrière un plexiglass
- La fermeture de la salle qui nous est dédiée en temps normal, et qui a été fermée plus de 10 mois sur 12, la Maison d'Arrêt ayant été fermée pour cause de cluster par l'ARS.

Les entretiens permettent d'évaluer la teneur des liens familiaux antérieurs et présents, de mesurer les modes d'interventions possibles. Il est nécessaire de comprendre le contexte dans lequel évolue l'enfant.

Il est aussi important de mesurer si l'enfant n'est pas l'enjeu d'une instrumentalisation entre le parent détenu et le parent à l'extérieur.

L'intervention est axée sur le fonctionnement de la famille dans son ensemble.

D'une année sur l'autre, la réalité des problématiques familiales varie, d'où la diversité des orientations qui sont faites par les travailleurs sociaux.

Une attention particulière est apportée suivant la tranche d'âge des enfants concernés.

Chaque âge correspond à des besoins différents dans la vie d'un enfant en rapport avec la séparation d'avec l'un de ses proches. Les accompagnements éducatifs et psychologiques effectués sont complémentaires pour répondre aux besoins exprimés.

D - Les parents incarcérés

En 2021, le service est intervenu auprès de 68 parents hommes et femmes incarcérés : dont 53 pères et 15 mères.

Une des actions du S.A.P, le soutien à la parentalité, se déroule en détention sur le quartier hommes et sur le quartier femmes. Elle peut s'inscrire dans un objectif général de prévention des récidives pour le détenu(e)s et met l'accent sur un travail de soutien dans une réappropriation de la fonction parentale auprès du ou des enfants.

Le travail de soutien à la parentalité dispensé aux parents incarcérés s'est fortement développé en 2021 du fait de la fermeture des activités pendant presque toute l'année et donc de l'impossibilité de réaliser les Groupes de paroles. Les entretiens individuels se sont donc multipliés pour compenser le manque d'échanges lors du groupe et surtout le très grand manque de visites des enfants. Le bénéfice recherché est toujours l'intérêt de l'enfant, lui permettant ainsi de continuer à grandir, en recevant de son parent une part de bienveillance, même à distance.

La durée de l'accompagnement est en lien avec des éléments tels que :

- Les transferts vers d'autres établissements pénitentiaires
- Les aménagements de peines (semi-liberté, conditionnelle, conditionnelle parentale, liberté provisoire)
- Les libérations définitives

Les situations rencontrées varient selon les temps d'incarcération à plus ou moins long terme, ce qui explique que des suivis puissent durer jusqu'à 4 ans, voire plus (enquêtes très longues et mandats de dépôts renouvelés 3 ou 4 fois).

La durée va également être définie par la situation pénale et le comportement de la personne incarcérée sur le lieu de détention. Lorsque les détenus sont placés au Quartier Disciplinaire nous n'avons plus accès à eux, sauf exception dans des cas graves.

Des transferts disciplinaires peuvent aussi intervenir.

Dans l'ensemble, l'établissement pénitentiaire de Nice étant une Maison d'Arrêt, c'est-à-dire un établissement recevant les prévenus et n'étant pas en même temps un Centre de Détention, les détenus, dès qu'ils sont jugés, et lorsque la peine qui leur reste à effectuer dépasse un an, sont transférés dans un Centre de Détention (Tarascon, Salon-de-Provence, Aix-Luynes, Draguignan principalement pour les hommes, voire Lyon ou Roanne, et

Marseille-les-Baumettes, Rennes et Roanne pour les femmes), ce qui génère des passages le plus souvent assez courts et donc un turn-over très important. Lorsque l'accompagnement commence à peine à porter ses fruits, ou avant même qu'il ait pu aboutir concrètement, le détenu est transféré et l'enfant subit une rupture supplémentaire.

Les modalités d'accompagnements comprennent :

- Le premier entretien, qui nous permet d'évaluer la demande du détenu, et de proposer nos modes d'intervention
- Nous pouvons ensuite travailler avec le ou la détenu(e) sur sa fonction parentale, sur les droits qui y sont associés
- L'engagement à un travail de réflexion sur la place et l'image de père ou de mère.
- La préparation et la reprise des liens parents/enfants par des courriers, des dessins, des appels en visiophonie, des visites médiatisées
- La rencontre avec un membre de l'équipe, les jours suivant la visite médiatisée pour mettre en mots les moments partagés avec son enfant et les éventuelles difficultés ressenties ou occasionnées
- La participation à un des groupes de parole sur le thème de la parentalité

III – LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

Les relations avec les usagers sont différentes selon le lieu et les publics accueillis.

A - Les entretiens individuels, psychologiques et psycho-éducatifs

En 2021, la psychologue et le Travailleur social ont réalisé 76 entretiens d'accompagnement éducatif (dont 10 en détention) et 197 entretiens de soutien psychologique (dont 92 en détention).

Le premier entretien individuel avec l'enfant permet d'estimer, et/ou de réévaluer la teneur de sa souffrance. Le vécu de l'enfant face à la séparation entre lui et son parent incarcéré est abordé. Dans la plupart des situations, un suivi psychologique au moins ponctuel est nécessaire. Il permet à l'enfant d'exprimer ses sentiments avec des mots, des dessins ou des jeux, et ainsi aider à comprendre la nature de la relation qui existait et existe entre lui et son parent incarcéré. Il s'agit aussi d'un espace de parole où toutes les préoccupations d'un enfant sont posées, afin qu'il puisse continuer à se construire. Selon l'âge et l'environnement de l'enfant, la rupture (souvent brutale) du lien parental aura des conséquences plus ou moins graves : anxiété, problèmes de comportement, régression, échec scolaire, angoisse d'abandon.

Dans la plupart des cas, la prise en charge de l'enfant revient principalement aux mères. Souvent la vérité sur l'incarcération est cachée aux enfants, par facilité, honte ou protection. Les secrets ou non-dits ont fréquemment des conséquences considérables sur le comportement de l'enfant, lorsqu'il ressent de l'insécurité, de la colère, de la trahison... Des répercussions au sens plus large sont possibles pour son avenir.

En ce sens, les différents entretiens peuvent être également envisagés sur un axe préventif. Quand la situation le permet, et qu'une thérapie pour l'enfant est nécessaire, nous proposons une orientation vers l'extérieur (cabinets privés, CMP).

La psychologue et le travailleur social rencontrent les parents détenus dans le cadre de premiers accueils en maison d'arrêt.

La psychologue reçoit sur la structure individuellement ou non le ou les enfants dont l'un des parents est en détention, la famille ou les proches qui ont l'enfant à charge. Elle peut

proposer des entretiens enfants/famille. Des liens téléphoniques avec les familles peuvent s'établir durant le suivi.

Le travail pluridisciplinaire est nécessaire au SAP et répond à la demande des familles.

B – Les rencontres médiatisées

En amont de chaque visite médiatisée d'une durée de 45 minutes ou de 1h30 pour des parloirs doubles, le service organise la rencontre, le planning des visites et prépare les enfants ainsi que les parents. Durant la visite médiatisée, au moins un professionnel de l'équipe est présent afin de soutenir les enfants durant les procédures d'entrée et de sortie et la gestion du temps de médiation. Il s'agit également de garantir un cadre rassurant auquel peuvent se rattacher les parents détenus et les enfants durant la rencontre.

Une salle spacieuse, accueillante permet d'amoindrir les répercussions du contexte dans lequel la rencontre va se réaliser.

Pour l'enfant, ce moment privilégié avec son parent incarcéré offre un cadre contenant et permet au professionnel aussi de percevoir la teneur relationnelle entre l'enfant et son parent. Cette intimité favorise la construction d'un lien, indispensable au développement de l'enfant. La régularité des parloirs médiatisés instaure des repères temporels permettant à l'enfant et à son parent de se projeter et d'anticiper la prochaine rencontre.

Les supports pédagogiques proposés dans cette salle sont adaptés aux âges des enfants et visent à faciliter la rencontre. Partager des moments ludiques avec son enfant, sans forcément y associer la parole, favorise la restauration du lien. Ils peuvent également servir à apaiser des moments d'angoisse, ou de tension.

Des temps d'écoute et de soutien sont également proposés aux enfants accompagnés au parloir par leur famille, dans le cadre de parloir traditionnel.

Dans certaines situations, les relations mères/enfants ou pères/enfants n'ont pas pu s'établir suffisamment à l'extérieur, ou bien les parents détenus n'ont connu leur(s) enfant(s) que dans le cadre de parloirs en maison d'arrêt ou en centre de détention. Ces carences relationnelles nécessitent parfois l'intervention d'un tiers. Après chaque parloir médiatisé, les intervenants proposent des entretiens aux pères ou aux mères incarcérés, un temps d'échange, afin de revenir sur la rencontre, d'entendre leurs réactions, leurs émotions et leur vécu.

Enfin, après l'évaluation de la situation et le recueil de la parole de l'enfant, la psychologue et l'éducateur peuvent refuser momentanément les visites médiatisées afin de le préserver d'un traumatisme supplémentaire,

En 2021, les visites médiatisées ont continué à subir une baisse significative :

	2017	2018	2019	2020	2021
Enfants accompagnés	38	30	61	35	14
Visites médiatisées	109	145	133	31	7

Plusieurs constats viennent expliquer la diminution du nombre de visites médiatisées :

- La crise sanitaire : l'ARS a placé la Maison d'arrêt de Nice en situation de cluster pendant les trois quart de l'année, la salle de médiatisation ayant été ouverte seulement en juillet 2021 et fermée tout le reste de l'année :

- La volonté des détenus de ne pas faire courir le risque à leur enfant d'attraper la Covid 19 et pour d'autres la crainte d'être infectés,

-



C – les appels téléphoniques médiatisés

En 2021, aucun appel médiatisé n'a été passé sur le service, aucun.e détenu.e concerné.e par notre suivi n'ayant été transféré.e pour une longue peine. .

D – La fête de Noel

Cette fête a malheureusement été encore annulée cette année en raison de la pandémie de COVID 19.

E – Le Groupe de parole mixte « Rencontre de paroles »

Depuis octobre 2011, une action de groupe, sur le thème de la parentalité est proposée. Dans un premier temps, elle s'est réalisée auprès des mères incarcérées tous les quinze jours, puis s'est élargie aux pères incarcérés depuis le 8 octobre 2014.

La mixité au sein d'un établissement pénitentiaire demande dans sa mise en œuvre et son déroulement une vigilance et un cadre d'intervention régulièrement rappelés aux participants. La mobilisation et l'investissement de parents hommes et femmes sur les deux

groupes mixtes proposés en alternance conforte l'idée de l'impact de la dynamique des groupes restreints, et d'une réflexion collective opérante malgré l'incarcération.

Le groupe est aussi le moyen de sortir d'un isolement très présent en milieu carcéral, les participants pouvant échanger sur leur perception de la parentalité.

Toutes les semaines une séance de 1h30 est proposée aux pères et mères incarcérés en alternance le mardi de 14 h à 15 h 30 et le mercredi de 9h30 à 11h00 sur deux groupes différents. Les deux intervenants sont les garants du bon fonctionnement des groupes.

Les salles des Activités à la Maison d'Arrêt ayant été fermées de janvier à octobre 2021, le SAP n'a pu réaliser que 8 séances sur l'année 2021 avec la présence de 10 parents (9 hommes et 1 femme) pour un total de 30 participations de parents détenus sur l'année. Les thèmes abordés en 2021 ont pour une grande partie concerné la crise sanitaire, les risques ou non de la vaccination, le manque des visites médiatisées, la fermeture de la salle des familles.

IV - CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2022

Cette année encore, la crise sanitaire a eu un impact important sur l'activité de l'accompagnement du soutien à la parentalité. En effet, la fermeture de la Maison d'arrêt de Nice pour cluster durant des mois a induit une diminution importante du nombre de parloirs, des visites médiatisées et des groupes de parole.

Pour autant, nous avons pu maintenir un lien important entre les enfants et les parents incarcérés.

Perspectives 2022

- **Grâce à la diminution de la Covid-19 et l'espoir de son extinction, pouvoir atteindre à nouveau les niveaux de réalisation de nos missions de 2018 et 2019.**
- **Elargir les connaissances des salariés dans la compréhension des violences conjugales, en particulier en bénéficiant d'une formation spécifique concernant les enfants témoins de ces violences, dont le nombre a très fortement augmenté depuis la crise sanitaire et les différents confinements.**
- **Etendre l'accompagnement du service aux détenus sortants de la Maison d'Arrêt :**
 - **En partenariat avec le SPIP Milieu Ouvert concernant les détenus en aménagement de peine**
 - **En préparation et attente de la mise en place des accompagnements de droit commun concernant les détenus libérés**
- Renforcer le travail de réflexion sur les différents thèmes proposés lors du groupe de parole mixte en fonction des problématiques rencontrées en prison dans l'axe prioritaire de lutte contre la récidive,
- Elargir la mise en pratique des visio-conférences médiatisées au quartier des hommes ainsi que la possibilité d'appels médiatisés, encadrés par les réglementations de l'administration pénitentiaire et selon des protocoles stricts et précis

REFUSER LA FATALITÉ DE L'EXCLUSION



FONDATION DE NICE

Patronage Saint-Pierre Actes

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



PRÉSIDENTICE

60, rue Gioffredo • 06000 Nice

Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org



SIÈGE SOCIAL

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice

Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



EN PARTENARIAT ACTIF
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

